

RAPPORT N° 00/8-60
au Conseil Municipal

OBJET

REALISATION D'OUVRAGES DIVERS D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL
(LOT 3 / CHAUDRON - SAINTE-CLOTILDE)

AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA SARL HOLMARE

Un marché de travaux d'un montant de 357 908,95 F a été conclu avec la SARL HOLMARE pour l'exécution de travaux ponctuels d'assainissement pluvial sur les secteurs du Chaudron et de Sainte-Clotilde (programme 2000).

Les travaux à réaliser comprennent cinq interventions sur des sites distincts. Pour une de ces interventions (évacuation des eaux pluviales - Chemin de Bois-de-Chandelles), l'itinéraire du collecteur projeté a dû être modifié en raison de la présence de canalisations d'assainissement non repérées.

Cette modification du projet a engendré pour ce marché de travaux à prix unitaires l'exécution de prestations en plus et moins-values.

Les prestations en plus-values sont essentiellement les fouilles en tranchée, la pose de canalisation, la construction de regards et les réfections de chaussée de la voie communale.

Les prestations en moins-values concernent principalement les déblais en décaissement et la mise en œuvre de béton pour radier d'évacuation EP.

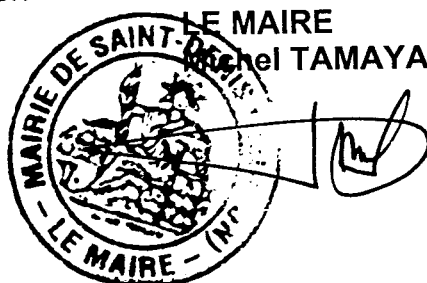
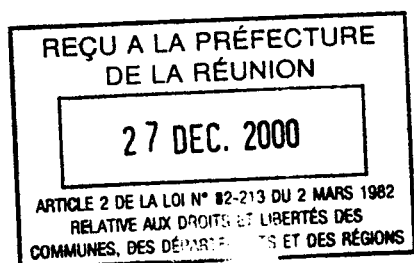
Ces plus et moins-values représentent des prestations supplémentaires d'un coût de 35 785,00 F HT, soit 38 826,73 F TTC (confer le projet d'Avenant n° 1 ci-après joint).

L'exécution des prestations non prévues s'étant avérée indispensable à la mise en œuvre du projet, je vous demande d'approuver ce projet d'Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec la SARL HOLMARE, lequel consiste à augmenter de 38 826,73 F TTC le montant initial du marché, et d'autoriser la signature de cet acte par moi-même ou par mon Délégué.

S'agissant d'un Avenant supérieur à 5 % du montant initial du marché, la Commission Appels d'Offres, consultée le 8 décembre 2000, a émis un avis favorable.

Les dépenses seront imputées au Budget principal, aux Chapitre 23 / Article 2315.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 00/8-60
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2000

OBJET

REALISATION D'OUVRAGES DIVERS D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL
(LOT 3 / CHAUDRON - SAINTE-CLOTILDE)

AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE LA SARL HOLMARE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Appels d'offres, consultée le 8 décembre 2000, s'agissant d'un Avenant supérieur à 5 % du montant initial du marché ;

Sur le RAPPORT N° 00/8-60 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

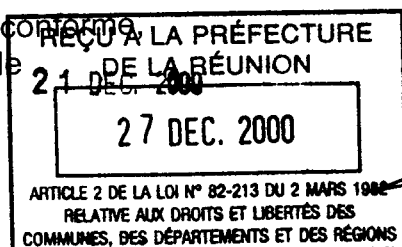
ARTICLE 1

Approuve le projet d'Avenant n° 1 au marché passé avec la SARL HOLMARE pour des travaux ponctuels d'assainissement pluvial sur le Chaudron et Sainte-Clotilde (Lot 3) qui porte le montant initial du marché de 357 708,95 F TTC à 396 735,68 F TTC (dépenses qui seront imputées au Budget principal, aux Chapitre 23 / Article 2315).

ARTICLE 2

Autorise le Maire ou son Délégué à signer ledit Avenant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le



LE MAIRE
Michel TAMAYA



**REALISATION D'OUVRAGES DIVERS D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL
LOT N° 3 - CHAUDRON - STE.CLOTILDE**

AVENANT N° 1

- Maître d'ouvrage : **Commune de St-Denis**
- Maître d'œuvre : **Direction Générale des Services Techniques**
- Entreprise titulaire du marché : **Sarl HOLMARE**
- Montant initial du marché TTC : **357 908,95 F**
- Montant du nouveau marché TTC : **396 735,18 F**

Article 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant au marché de travaux a pour objet la modification du projet (implantation du collecteur d'assainissement pluvial) et l'ajustement des quantités et montant avenant.

Article 2 : MODIFICATION DU PROJET

Pendant l'exécution du chantier, des modifications ont dû être apportées à l'implantation projetée du collecteur d'assainissement pluvial à poser en raison de la présence d'une canalisation d'assainissement privée non repérée lors de l'exécution de l'étude ; modifications qui ont consisté en la pose d'un linéaire de collecteur supérieur à celui initialement prévu.

Les prestations exécutées en plus values concernent principalement :

- L'exécution de fouilles en tranchée
- L'exécution de fouilles en terrain rocheux
- La pose de canalisation DN 500 mm
- La construction de regards avaloirs
- Les réfections de chaussée de voie communale

Les prestations faisant l'objet de moins values concernent principalement :

- l'exécution de déblais en décaissement
- la mise en œuvre de béton dosé à 350 kg pour radier d'évacuation E.P.

Article 3 : AJUSTEMENT DES QUANTITES ET MONTANT AVENANT

3-1 Etat des plus values

Réf.	Désignation	U	Q	P.U.	Montant HT
110	Fouilles en tranchée	m3	55	120,00 F	6 600,00 F
120	Plus values pour fouilles en terrain rocheux	m3	10	280,00 F	2 800,00 F
221	Canalisation en béton DN 500	ml	59	695,00 F	41 005,00 F
260	Regard avaloir	U	2	7 200,00 F	14 400,00 F
540	Chaussée en enrobés à chaud	m2	50	170,00 F	8 500,00 F

Montant HT des plus values : 73 305,00 F

3-2 Etat des moins values

Réf.	Désignation	U	Q	P.U.	Montant HT
170	Déblais en décaissement	m3	47	90,00 F	4 230,00 F
490	Béton dosé à 350 kg pour chaussée	m2	130	220,00 F	28 600,00 F
503	Grille métallique verticale	ft	1	4 690,00 F	4 690,00 F

Montant HT des moins values : 37 520,00 F

3-3 Etat des plus et moins values : + 35 785,00 F

Article 4 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	Montant H.T.	TVA 8,5 %	Montant TTC
Montant initial	329 870,00 F	28 038,95 F	357 908,95 F
Montant Avenant n° 1	35 785,00 F	3 041,73 F	38 826,73 F
Nouveau montant	365 655,00 F	31 080,63 F	396 735,68 F

Article 5 :

Les autres clauses du marché non contraires aux stipulations du présent Avenant n° 1 demeurent applicables.

Saint-Denis, le

Le Représentant légal
de la Collectivité,

Le titulaire du marché,